



## A la rencontre des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable de la ressource en eau

**Atelier du « Territoire rhodanien- Camargue »  
à Avignon (84)  
Lundi 24 juin 2019 à 14h00**

**L'atelier de la Charte régionale de l'eau du « Territoire rhodanien- Camargue »  
a été consacré à deux sujets touchant à la gouvernance des ressources en eau.**

- Quels modes de gouvernance entre les territoires dépendants de la ressource Rhône ?
- Les eaux souterraines ont-elles besoin de nouvelles structures de gestion ?

# Restitution du groupe de travail 1

## *Quels modes de gouvernance entre les territoires dépendants de la ressource Rhône ?*

Le projet de territoire « Hauts de Provence Rhodanienne » témoigne de nouveaux besoins significatifs pouvant affecter la ressource Rhône à l'avenir. Au-delà du débat sur la disponibilité de cette ressource, les territoires à l'amont et ceux à l'aval du Rhône partagent une ressource commune, source de biodiversité, d'usages agricoles, industriels et d'eau potable. Des besoins d'échanges d'information, de veille sur l'évolution de l'hydrologie, de connaissance des prélèvements, voire de surveillance et d'alerte se font sentir pour lesquels il conviendrait de formuler des modalités de partenariat entre les acteurs et territoires concernés.

### **Constats sur la ressource et les milieux**

Le projet HPR (Hauts de Provence Rhodanienne) permet de cibler et quantifier les nouveaux besoins en eau, venant en substitution sur des bassins versant déficitaires et en extension de réseaux agricole et mixte ; le débit total d'équipement serait de 3,5 m<sup>3</sup>/s. Ces nouveaux besoins suscitent des inquiétudes.

En Camargue, les équilibres hydrauliques du delta sont liés aux activités sur le Rhône. Or depuis une décennie, on constate les effets des pressions sur la ressource lors d'étiages intenses du fleuve : les usages d'irrigation pour la riziculture et d'accès à l'eau potable pour les deux communes à l'aval (Arles et Sainte Marie de la Mer) ont connu des épisodes de tension amenant à atteindre le biseau salé dans le fleuve.

Plus globalement, les écosystèmes aquatiques liés au fleuve sont impactés par la baisse des débits et la hausse des températures.

### **Constats sur la gouvernance**

- Le Plan Rhône est cantonné à être un outil financier dont la mission principale est la gestion du risque inondation ; son volet ressource est trop peu développé ;
- Il existe un flou institutionnel sur le partage des rôles régaliens sur le Rhône (entre DREAL de Bassin, DDTs, VNF) ;
- Le Rhône est le seul grand fleuve français à ne pas avoir d'EPTB ;
- On constate un déficit de connaissance des prélèvements instantanés ; l'information n'est pas centralisée ; les débits du fleuve ne sont pas assez suivis et les prélèvements ne sont pas connus de manière exhaustive ;
- La question de la ressource Rhône est rarement abordée ;
- L'étude des nouveaux besoins en eau doit aller de pair avec la question du soulagement des milieux aquatiques ;
- Les opérateurs, usagers, gestionnaires ressentent le besoin d'une vision globale amont-aval, d'un partage de la connaissance, des points de vigilance et d'une vision long terme. Ce constat est unanimement partagé par les participants de l'atelier quel que soit le type d'usage qu'ils représentent.

## **Proposition : impulser les bases d'une nouvelle gouvernance de la ressource Rhône**

### **Comment ? Des pistes de réflexion et de travail**

#### **❖ Définir le besoin de connaissance**

- Définir ce qu'on veut connaître : températures, débits, hydrologie du fleuve, réaction des milieux aquatiques, prélèvements et usages ;
- Idée d'un observatoire pour le partage de la connaissance.

#### **❖ Définir le besoin de gouvernance**

- Centraliser l'information et la partager
- Centraliser et aider les décisionnaires
- Hiérarchiser, prioriser, arbitrer
- Education des populations, développer la culture du fleuve

#### **❖ Définir l'instance ou l'initiative**

Plusieurs pistes ont été évoquées mais aucune ne semble en l'état permettre de porter ce projet :

- Le Plan Rhône dans sa prochaine programmation peut être un outil d'accompagnement si le volet ressource est développé ;
- La CNR pourrait porter ce type d'initiative dans le cadre de ses missions d'intérêt général. Le renouvellement de la concession est une opportunité ;
- De nouvelles instances pourraient être créées : un EPTB Rhône ; une Commission exécutive du Rhône (à l'image de la CED, Commission exécutive de la Durance).

### **Quels sont les prérequis ? Globalement, cela nécessite**

- **Une forte volonté locale prenant l'initiative de cette demande ;**
- **D'associer les gestionnaires de milieux directement impactés par les variations du fleuve ;**
- **De renforcer les liens entre les Régions : la rive droite du Rhône (Occitanie) au moins doit être associée ;**
- **De renforcer le rôle et la place de l'Etat dans cette démarche : via le comité de bassin, l'Agence de l'eau ou la DREAL ;**
- **Une motion de l'AGORA peut être portée sur le sujet auprès du Ministère.**

## Restitution du groupe de travail 2

### *Les eaux souterraines ont-elles besoin de nouvelles structures de gestion ?*

Sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, certains aquifères sont particulièrement exploités pour leur ressource en eau souterraine facile d'accès et présente en grande quantité et d'autres constituent des ressources potentielles majeures pour le développement des territoires. De multiples usages : alimentation en eau potable, agriculture, industrie peuvent induire des pressions fortes sur la masse d'eau souterraine tant sur l'aspect quantitatif que sur l'aspect qualitatif. Conforter ou mettre en place une structure de gestion à l'échelle de ces aquifères semble être une clé pour intégrer l'ensemble des problématiques et préserver la ressource en eau sur le long terme. Il est proposé de réfléchir aux leviers d'actions possibles et aux freins à la mise en œuvre de ces gouvernances.

#### **Une gouvernance pour les ressources stratégiques souterraines, pour quoi faire ?**

- ⇒ Améliorer la connaissance globale des eaux souterraines et diffuser cette connaissance :
  - Disposer de bilans sur les ressources disponibles et les prélèvements existants.
  - Définir des zones de vulnérabilité par rapport au risque de pollutions et d'imperméabilisation des zones de recharge.
  - Réfléchir aux moyens de diffusion et d'adhésion des acteurs aux problématiques de gestion des eaux souterraines
  - Eviter l'émergence des conflits d'usage par rapport à la ressource en eau.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de gestion quantitative et/ou gestion qualitative des eaux souterraines.
- ⇒ Renforcer la prise en compte des enjeux de préservation des ressources stratégiques souterraines dans les documents d'urbanisme : la mise en place de gouvernances de gestion des eaux souterraines peut permettre un rapprochement avec les pilotes des politiques de l'aménagement du territoire, en particulier avec les EPCI.
- ⇒ Conduire des approches cohérentes avec la gestion des milieux aquatiques superficiels : pour préserver la biodiversité, permettre l'adaptation aux changements globaux, gérer des possibilités de substitution entre les ressources superficielles et les ressources souterraines et favoriser la solidarité amont / aval - solidarité aval / amont.
- ⇒ Incrire la préservation des ressources stratégiques souterraines comme un objectif en lien avec la gestion des services d'alimentation en eau potable.
- ⇒ Accompagner les approches règlementaires : questions des forages individuels domestiques.

## Comment faire ?

- Sur quel type de ressources ? Il est proposé de travailler prioritairement sur les ressources identifiées comme stratégiques par le SDAGE ou la stratégie régionale sur les eaux souterraines. Et même parfois d'identifier des secteurs prioritaires sur lesquels mettre en œuvre des gouvernances de gestion de ces aquifères dans un premier temps. Ex. du Miocène dont la superficie s'étend sur 1000 km<sup>2</sup> => « il y a urgence de mettre des moyens sur des secteurs prioritaires ».
- Il est nécessaire de sensibiliser au préalable les EPCI et les syndicats d'alimentation en eau potable pour développer des moyens pour agir sur les eaux souterraines. Une difficulté existe lorsque les EPCI peuvent ne pas se sentir directement concernées par la protection des ressources incluses dans leur périmètre administratif du fait qu'elles ne les exploitent pas pour leur propre alimentation en eau potable.
- Il n'apparaît pas forcément nécessaire de créer une nouvelle structure spécifique à la gestion des eaux souterraines.

## Les freins identifiés sont :

- Le périmètre d'intervention de la structure porteuse. Le périmètre administratif des EPCI et des syndicats d'alimentation en eau potable ou de gestion de rivière intéressés par la gouvernance d'une ressource stratégique souterraine n'est pas forcément en cohérence avec le périmètre hydrogéologique de l'aquifère.
- La légitimité de la structure pour intervenir sur une ressource qui peut concerner d'autres acteurs (EPCI, autres syndicats...).
- La mobilisation et la volonté politique.
- La question de la temporalité de la gestion de la ressource en eau : il faut apporter des solutions immédiates mais également se projeter sur le long terme.
- Frein politique possible : la responsabilité des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des objectifs DCE s'ils prennent une compétence de gestion des eaux souterraines et le risque de paiement des amendes en cas de non atteinte du bon état.
- Le financement de l'animation et des études : le retour d'expérience du SYMCRAU est que le coût de ces actions représente 1€ / an / hab. pour la part d'autofinancement.

## Les pistes de réflexions possibles :

- ✓ S'appuyer sur les syndicats existants en proposant **un élargissement de leur périmètre via une labellisation « Etablissement Public Territorial de Bassin »** - EPTB avec la proposition d'installation d'une régie intégrant l'ensemble des intercommunalités concernées.
- ✓ Faire adhérer les EPCI en s'appuyant sur **la compétence « gestion patrimoniale de la ressource en eau »** qui a été portée dans le cadre des Assises nationales de l'eau.
- ✓ Porter et **mutualiser des études d'émergence de solutions** : nécessité d'une animation territoriale et d'identifier le rôle possible de la Région sur ce sujet dans le cadre de sa mission d'animation.